

18 MAI 2006

Numéro
de la Pièce
9

Commune de BEAUGENCY

A BEAUGENCY, le

28 NOV. 2006

Lotissement « Le Clos de la Chapelle »



Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Francis MAUDUIT

PROGRAMME DES TRAVAUX

Maître d'Ouvrage

SAFIM
29, Rue des Montées
BP 77.403
45074 ORLEANS CEDEX 2
tél. 02.38.83.35.90
fax. 02.38.83.35.93

Géomètres Experts Associés

SCP A. et F. PERRONNET
25, rue de la Cordonnerie
45190 BEAUGENCY

tél. 02.38.44.96.04
fax. 02.38.44.11.29

affaire : 04.143
mai 2006

I - GENERALITES

Le présent programme des travaux exprime la prise en charge assurée par le lotisseur pour la mise en état de viabilité des lots créés.

II - AMENAGEMENT de la VOIRIE

18 MAI 2006

a) voie interne

La desserte des lots sera réalisée par une voie donnant accès sur la Rue de la pointe Maubinée.

La voie principale aura une emprise de 9 mètres se découplant de la façon suivante : Chaussée de 5,00 m, deux trottoirs de 1,00 m et 3.00 m avec plantation d'arbres.

La voie secondaire aura une emprise de 7 mètres se découplant de la façon suivante : chaussée de 6m et un trottoir d'un mètre

Ces voies seront constituées de la façon suivante :

Chaussée : - géotextile
- calcaire 0 / 31.5 sur 0.20
- calcaire 0 /31.5 sur 0.20
- béton bitumeux sur 0.05

Trottoirs : - calcaire 0/20 sur 0.20 ou 0.30 sur les parties pouvant être stationnées
- calcaire 0/4 sur 0.03

Voie piétonne :

-calcaire 0/20 sur 0.20
-calcaire 0/4 sur 0.03

Parking et carrefour

: - grave calcaire sur 0/31.5 sur 0.30
- béton désactivé sur 0.15

Le type de bordure sera :

- Type A2 en rive de chaussée
- Type CS1 pour les caniveaux en rive de chaussée
- Type CC1 pour les caniveaux en axe
- Type P1 pour les espaces vert

III - ASSAINISSEMENT

a) eaux usées

Les lots 1 à 19 et l'ilot seront tous desservis par le réseau qui sera créé par le lotisseur et raccordés au réseau existant rue de la pointe Maubinée.

La conduite sera en PVC diamètre 200 pour le réseau principal, avec création de regards de visite.

Le lot n°1 sera desservi par un branchement raccordé à la charge du lotisseur sur le réseau unitaire existant passant sous la chaussée.

Les branchements seront en PVC diamètre 125 avec regard pour chaque lot en limite du Domaine Public.

18 MAI 2006

b) eaux pluviales

Les eaux pluviales de la voirie et des lots seront collectées par un réseau créé par le lotisseur et raccordé dans le réseau unitaire existant rue de la pointe Maubinée.

Les eaux pluviales du lot 1 seront raccordées au réseau unitaire existant sur la rue

IV - ALIMENTATION en ENERGIE ELECTRIQUE :

a) réseau basse tension

Le réseau basse tension à l'intérieur du lotissement sera construit par le lotisseur suivant les indications fournies par l'E.D.F.

La distribution est prévue par câble souterrain avec armoires individuelles.

b) branchements

Les branchements au réseau seront à la charge de chaque abonné. L'entrepreneur devra se mettre en rapport avec E.D.F. pour déterminer les sections de conducteurs à employer.

Les installations intérieures seront protégées par un disjoncteur différentiel à calibre maximum de 30 ampères placé chez l'abonné.

c) tension de distribution

Le courant sera distribué aux abonnés suivant les indications fournies par E.D.F.

V - TELEPHONE :

Des fourreaux avec chambres de tirage seront réalisés par le lotisseur, raccordés au réseau existant.

Les chambres de tirage seront du type L1T et L2T, fermeture par tampon fonte 125, 250 ou 400 Kn suivant implantation des ouvrages.

Les fourreaux de type semi-rigides seront posés en tranchée ainsi qu'un regard sur le lot.

VI - EAU POTABLE :

Le réseau principal sera en PVC 100 et 80 raccordé au réseau existant.

Les branchements seront en polyéthylène Haute Pression avec regard circulaire incongelable sur trottoir.

La défense incendie est assurée par la création d'un poteau incendie à l'angle du lot11.

VII - ECLAIRAGE PUBLIC

Il sera créé 10 candélabres à l'intérieur du lotissement. L'installation disposera de son propre raccordement au réseau EDF. Deux points lumineux par éclairage au sol seront implantés dans l'espace central du lotissement au pied des boulevards.

Le type des candélabres sera soumis pour accord à la Mairie.

Une armoire électrique sera implantée suivant les indications fournies par l'entreprise

agrée.

18 MAI 2006

VIII - ESPACES VERTS

Les arbres seront plantés dans des fosses remplies de terre végétale d'une capacité de 2m³ et munis d'un tuteur tripode, avec drain d'arrosage, suivant indications mentionnées à la notice de présentation. Ils seront de calibre 12/14 minimum et munis de tuteurs tripodes. Les essences sont déterminées dans le volet paysagé. Les arbustes seront plantés sur de la bâche tissée.

Les aires engazonnées seront réalisées en terre végétale.

X - DISPOSITIONS GENERALES :

Les travaux seront réalisés par les entreprises agréées par les services concessionnaires.

Le lotisseur se réserve la possibilité, pour des raisons techniques, de procéder à quelques aménagements pour des points de détail.

Fait à Beaugency,
Mai 2006
par le Géomètre-Expert, auteur du projet.

